



Code de Conduite des Fournisseurs

20/09/2024

Calcaires de la Sambre S.A.

Rue Blanc Caillou 1
B-6111 LANDELIES

Référence : MQ-CDS-01-A02

Révision : 1

Introduction

Objet

Calcaires de la Sambre s'est engagée dans une politique d'approvisionnement durable et responsable. Ceci concerne tous les approvisionnements, tant de biens que de services. Nous comprenons que nous avons la responsabilité de prévenir et limiter nos impacts sociaux et environnementaux.

Ce Code de Conduite des Fournisseurs (CCF) explique nos attentes auprès de nos fournisseurs, au sujet du travail éthique, des droits de l'homme, de la santé, de la sécurité et du respect de l'environnement.

Ce CCF est directement inspiré, notamment, des « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » des Nations Unies, de la « Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail » de l'Organisation Internationale du Travail, et des dix principes du « Pacte Mondial » des Nations Unies.

Obligations des fournisseurs

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur, et qu'ils respectent les principes énoncés dans ce document.

Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils intègrent ces principes dans une approche d'amélioration continue, afin d'améliorer leurs performances en permanence.

En cas de non-respect de cette obligation et sans correction rapide du problème, nous cesserons la collaboration immédiatement.

1. Ethique

Toute corruption, extorsion et détournement de fonds sont interdits. Les fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect d'une concurrence loyale, en conformité avec toutes les lois applicables. Ils doivent s'assurer que leurs fournisseurs et sous-traitants font de même.

Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et respecter la vie privée de leurs travailleurs.

2. Travail et droits de l'Homme

Les fournisseurs ne peuvent pas avoir recours au travail forcé, à la servitude pour dettes ou à l'engagement involontaire de personnes incarcérées ou non.

Les fournisseurs ne peuvent avoir recours au travail des enfants. L'emploi de travailleurs de moins de 18 ans ne peut se faire que pour des travaux non dangereux, et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Les fournisseurs doivent lutter contre la discrimination de toute forme, dont notamment mais pas exclusivement la discrimination pour des raisons telles que la couleur de peau, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle ou la religion.

Les fournisseurs doivent fournir un lieu de travail exempt de tout traitement dur et inhumain. Ils ont une politique mise en place en vue de lutter contre le harcèlement.

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément aux lois et règlements en vigueur. Ils doivent respecter les droits des travailleurs telles qu'énoncés dans les lois locales, de s'associer librement ou d'adhérer à un syndicat. Les travailleurs doivent être en mesure de communiquer avec la direction sur leurs conditions de travail sans menace de représailles.

Les fournisseurs doivent respecter les communautés locales.

3. Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sain, y compris pour tout logement fourni par l'entreprise.

Les fournisseurs doivent protéger la santé des travailleurs conformément aux lois applicables. Ils doivent fournir gratuitement tous les équipements de protection individuelle nécessaires.

Les fournisseurs doivent avoir à cœur d'améliorer en continu les installations en termes de sécurité. Ils doivent les adapter aux éventuelles nouvelles obligations légales.

Les fournisseurs doivent identifier les situations d'urgence, et communiquer au personnel la marche à suivre en cas d'accident afin d'en minimiser les conséquences. Leurs travailleurs doivent être informés des risques au premier jour de leur engagement.

4. Environnement

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables. Ils doivent avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à leur activité.

Les fournisseurs doivent disposer de systèmes et procédures adéquats pour identifier, stocker, manipuler et évacuer tous les produits présents sur leurs sites, et en particulier les produits présentant un danger quelconque pour les personnes ou l'environnement.

Les fournisseurs doivent avoir des systèmes et procédures en place pour prévenir et atténuer les déversements et rejets accidentels dans l'environnement.